

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2951

présenté par

M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier,
Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico et Mme Untermaier

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« biodiversité, »,

insérer les mots suivants :

« notamment dans les territoires d'outre-mer, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les territoires d'outre-mer représentent plus de 80 % de la biodiversité française. 90 % des espèces découvertes en France le sont dans les Outre-mer. Ces territoires abritent une faune et une flore endémiques au caractère exceptionnel et unique au monde. Pourtant, les élèves français, de l'Hexagone et des Outre-mer, méconnaissent bien souvent les enjeux environnementaux et de développement durable existant dans ces territoires.

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise donc à réserver une place importante dans l'éducation à l'environnement, aux enjeux ultramarins de changement climatique, de préservation de la biodiversité et de développement durable.